

Objet : Enquête publique relative au projet de parc photovoltaïque de Réguisheim

✉: association.imago@free.fr

Mairie de Réguisheim
À l'attention de M. René JACQUES,
Commissaire enquêteur
40 Grand'Rue
68890 RÉGUISHEIM

Lundi, 26 novembre 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur.

L'association IMAGO, créée en décembre 2004, a pour objet de promouvoir la connaissance et la protection des invertébrés et de leurs habitats en Alsace.

À ce titre, et dans le cadre de l'enquête publique de l'étude d'impact sur l'environnement (juillet 2019) et de l'addendum n°2 du 24/10/2019 concernant l'aménagement d'un projet photovoltaïque au sol à Réguisheim (68), vous trouverez ci-après plusieurs remarques sur le fond du dossier qui présentent plusieurs manquements probants.

1. **Remarques d'ordre général sur la méthodologie d'inventaires relative aux insectes :**

Pour réaliser un inventaire entomologique proche de l'exhaustivité, deux passages par mois sont idéalement nécessaires entre mi-avril et début septembre (soit une dizaine de passages). Certains taxons doivent même être recherchés en hiver (thècles, indices de coléoptères). Dans le cadre d'études réglementaires, les recherches visent habituellement les Odonates (libellules et demoiselles), les Rhopalocères (papillons de jour), quelques Hétérocères (papillons de nuit), les Orthoptères (grillons, sauterelles et criquets) ainsi que certains Coléoptères saproxyliques protégés ou réglementés (ex : Grand capricorne *Cerambyx cerdo*, Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*, Osmoderme *Osmoderma eremita*, etc.).

Pour des raisons d'optimisation, il est souvent difficile pour les bureaux d'étude d'exercer une pression d'inventaires si élevée, c'est pourquoi certaines espèces sont jugées prioritaires selon leur statut de protection et/ou leur degré de patrimonialité (statut sur les listes rouges, espèces déterminantes ZNIEFF) et sont recherchées durant une période précise correspondant à leur période d'activité optimale. Ainsi, un minimum cinq passages (soit un passage par mois) doivent être objectivement réalisés pour inventorier, au moins partiellement, l'ensemble des cortèges entomologiques se succédant entre le printemps et l'été.

Tout d'abord, **il faut souligner que la pression d'inventaire est insuffisante**, comme l'a soulevé l'Autorité Environnementale dans son avis. C'est la base du travail pour dresser un état initial robuste, des analyses d'impacts puis des mesures ERC à la hauteur des enjeux.

Pour cette étude, seulement trois passages ont été réalisés le 25/04/2019, le 23/05/2019 et le 31/07/2019, c'est-à-dire seulement 30% du nombre de passages optimal et 60% du nombre de passages à réaliser au minimum. À ce titre, **il est tout à fait incompréhensible que le mois de juin fasse défaut dans la pression d'inventaires**. En effet, ce mois est en général le plus important et le plus riche en Rhopalocères (voire Odonates), notamment dans le territoire concerné. Il s'agit donc d'une erreur grave dans la méthodologie d'inventaires qui remet en question les enjeux entomologiques qui auraient pu être découverts durant ce mois clé, en particulier pour les Rhopalocères. Enfin, l'absence d'inventaires estivaux au cours du mois d'août ne permet pas la recherche efficace des espèces de criquets patrimoniaux (Criquet des jachères *Chorthippus mollis*, Criquet rouge-queue *Omocestus haemorrhoidalis*, etc.). D'ailleurs, pour illustrer ce travail lacunaire, seulement 12 espèces de Rhopalocères et 10 espèces d'Orthoptères ont été observées au cours des trois passages, ce qui est clairement incomplet. Vu le contexte biogéographique et les formations végétales présentes, ces listes auraient dû être au minimum deux ou trois plus importantes.

2. Remarques sur les espèces recherchées :

Un total de sept taxons, issus du travail d'analyses bibliographiques préalable aux inventaires, ont fait à juste titre l'objet de recherches spécifiques au cours des trois passages dédiés à l'entomofaune. Cependant, au regard de la phénologie d'activité optimale et des milieux concernés dans la zone d'étude, **trois d'entre elles n'ont pas été convenablement recherchées** : le Gazé, le Silène et la Decticelle carroyée (cf. tableau ci-dessous).

Concernant l'inventaire des orthoptères et les deux espèces patrimoniales recherchées : si le Criquet des jachères est facilement identifiable au chant, la Decticelle carroyée ne l'est pas du tout et a donc pu passer inaperçue. **Un protocole de recherche spécifique de cette espèce aurait dû être appliqué et surtout détaillé dans l'addendum n°2** (dans les milieux à faible densité d'individus, cette espèce doit être recherchée à l'aide d'un détecteur à ultra-sons).

Groupes étudiés	Espèces jugées prioritaires d'après la bibliographie	Période d'activité optimale	Observations dans le cadre des inventaires 2019	Avis d'IMAGO sur la recherche de l'espèce
Papillons de jour	Azuré des Cytises (<i>Glaucopsyche alexis</i>)	Mai	NON (passage du 23/05)	Recherche adaptée en accord avec la phénologie de l'espèce

Groupes étudiés	Espèces jugées prioritaires d'après la bibliographie	Période d'activité optimale	Observations dans le cadre des inventaires 2019	Avis d'IMAGO sur la recherche de l'espèce
	Gazé (<i>Aporia crataegi</i>)	Première quinzaine de juin	NON (aucun passage dédié à l'espèce)	Recherche insuffisante d'autant plus que la plante-hôte (Aubépine) est présente dans la zone d'étude
	l'Hespérie de l'Alcée (<i>Carcharodus alceae</i>)	Fin avril à début septembre	NON (passages du 25/04, 23/05 et du 31/07)	Recherche adaptée en accord avec phénologie de l'espèce
	Silène (<i>Brintesia circe</i>)	Mi-juin à mi-septembre	NON (passage du 31/07)	Recherche insuffisante car espèce commune dans ce secteur
Orthoptères	Tétrix à ailes courtes (<i>Tetrix kraussi</i>)	Avril-Mai	NON (passages du 25/04, 23/05)	Recherche adaptée en accord avec la phénologie de l'espèce mais milieu non favorable
	Criquet des jachères (<i>Chorthippus mollis</i>)	Août-Septembre	NON (passage du 31/07)	Recherche insuffisante au regard de la phénologie de l'espèce
	Decticelle carroyée (<i>Tessellana tessellata</i>)	Juillet-Août	NON (passage du 31/07)	Recherche insuffisante car espèce discrète et aucun protocole spécifique détaillé

3. Remarques sur les espèces non recherchées dites « oubliées » :

L'entomofaune possède peu d'espèces protégées en France selon l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, ces dernières se doivent donc d'être étudiées systématiquement dans les études réglementaires.

Nous tenons à attirer votre attention, M. le Commissaire enquêteur, sur le manquement le plus important du dossier à savoir l'oubli total d'investigation de deux espèces protégées de papillons nocturnes : la Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*) et le Sphinx de l'Épilobe (*Proserpinus proserpina*). Ces deux espèces sont pourtant citées de la commune de Réguisheim d'après la base de données Faune-Alsace, consultable librement.

L'inventaire des papillons nocturnes relève d'une discipline de spécialistes et nécessite des protocoles spécifiques relativement chronophages (chasse de nuit, battages, etc.). Si la recherche du Sphinx de l'Épilobe reste assez aléatoire, **l'enjeu entomologique majeur de la zone d'étude est clairement la Laineuse du Prunellier** d'autant plus que ses plantes hôtes ont été identifiées dans le site, l'Aubépine et différentes essences du genre *Prunus*. Cette espèce est en effet très facile à détecter sur ses plantes-hôtes aux stades de nids communautaires ou de chenilles caractéristiques. Par contre, sa recherche s'effectue au début du printemps, idéalement la deuxième quinzaine du mois d'avril. Des inventaires spécifiquement menés par l'association en 2018 et 2019 ont montré que les formations prairiales thermophiles ponctuées de buissons (aubépines et prunelliers) sont très prisées par l'espèce. Il y a donc de grandes chances que l'espèce soit présente dans la zone d'étude d'autant que plusieurs données récentes de cette espèce sont localisées en lisière ouest de la forêt du Rothleible à 350 mètres de distance du projet.

D'autres espèces patrimoniales de Rhopalocères comme par exemple le Céphale (*Coenonympha arcania*), le Grand Nègre des bois (*Minois dryas*), l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), l'Azuré des Coronilles (*Plebejus argyrognomon*), l'Argus bleu céleste (*Lysandra bellargus*), l'Argus frêle (*Cupido minimus*) ou l'Hespérie des Potentilles (*Pyrgus armoricanus*) auraient pu être détectées au niveau des friches, talus et haies arbustives de la zone d'étude. Étrangement, certaines ne sont pas citées dans la bibliographie, pourtant elles sont bien visibles sur la liste communale de Faune-Alsace en accès libre.

De surcroît, aucune espèce de Zygènes (papillons de nuit volant de jour) n'a été recherchée. À nouveau, l'absence de prospection en juin et début juillet fait défaut pour pouvoir inventorier au mieux ce groupe assez complexe qui présente plusieurs espèces patrimoniales potentiellement présentes dans la zone d'étude telle que la Zygène de la Coronille variée (*Zygaena ephialtes*) ou le Procris de l'Oseille (*Adscita statices*).

Enfin, d'autres espèces patrimoniales d'Orthoptères comme le Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*) ou encore le Criquet rouge-queue pourraient fréquenter les friches et talus thermophiles. Ces derniers, pourtant cités dans la liste communale de Faune-Alsace, n'ont pas été pris en compte dans l'analyse bibliographique.

4. Remarques sur les effets cumulés :

Avec l'essor à court terme de nombreux projets à énergie renouvelable (appels « Après Fessenheim ») au sein d'espaces ouverts tels que des anciennes friches industrielles, des pelouses sèches, d'anciennes carrières de la Hardt ou de la bande rhénane, d'anciens terrils du bassin potassique, etc., il paraît indispensable ici de rappeler **qu'aucun chapitre traitant de l'effet cumulatif de ce projet avec d'autres projets semblables n'a été réalisé en rapport avec l'entomofaune**, et en particulier l'entomofaune patrimoniale que l'on retrouve préférentiellement, et parfois même uniquement, au sein de tels milieux.

Ces milieux sont effectivement en sursis aujourd'hui et se doivent d'être convenablement étudiés afin de mettre en place les mesures ERC adéquates pour le bon accomplissement des cycles biologiques des espèces. Elles seront malheureusement impactées, dans un avenir proche, selon les mêmes modalités d'altération et/ou de destruction d'espaces naturels à semi-naturels, qui regorgent encore d'une extrême richesse entomologique.

5. Conclusion :

La mesure d'évitement d'un seul tenant sur 17 ha est à souligner puisqu'elle évite bon nombre d'enjeux écologiques. Cependant, si les inventaires relatifs à l'entomofaune avaient été plus complets, d'autres secteurs à enjeux auraient également pu intégrer cette mesure phare du dossier.

Avec autant de manquements quant à **la pression d'inventaires exercée qualifiée d'insuffisante** pour mettre en exergue les enjeux entomologiques du site, **la recherche inadaptée de certains taxons**, et surtout, **l'absence totale de recherches de certaines espèces protégées et/ou patrimoniale telle que la Laineuse du Prunellier**, l'étude d'impact en l'état et ses conclusions, en rapport avec le triptyque ERC, ne peut être jugée satisfaisante.

Nous demandons donc que des compléments d'inventaires soit réalisées et que le dossier soit mis à jour en conséquence. Le seul passage du 31/07/2019, justifié dans l'addendum n°2, est clairement insuffisant pour pallier toutes ces lacunes et, à notre avis, ne peut répondre convenablement aux exigences formulées dans l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'entomofaune.

Pour toutes ces raisons, et si ces manquements ne sont pas ajoutés et améliorés, nous demandons au commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Au nom de l'Association IMAGO
Le Président Christian RUST

